

Réunion du 05 mai 2020

Etaient présents :

Présents: MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, ROIG P, DELPEY F, BOUILLERE S, BLANC JP

Mmes : FAUVEAUX S, CHANTEGREIL E, CLUZEAU M

-Absents excusés: WEINACHTER N, BIBIE Y

Pouvoirs :

Nombre de conseillers : 11

Présents: 9

Votants : Unanimité

Mme CLUZEAU M.a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en visio conférence en interrogeant l'assemblée sur la lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2020. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Ordre du jour :

Objet : Réunion de l'assemblée à distance.

Vu l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19,

Vu la convocation du 27 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités,

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de ZOOM,
- L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé : par appel nominal.

Tarifs transport scolaire pour le circuit des primaires du RPI Chalagnac-Creysensac et Pissot-Eglise Neuve de Vergt-St Paul de Serre : rentrée 2020/2021.

M. le Maire, sur l'initiative du Conseil Municipal d'Eglise Neuve de Vergt, propose à l'assemblée de revoir la tarification du transport scolaire à compter de la rentrée 2020/2021, en accord avec les municipalités du RPI.

En effet, la commune prend actuellement en charge l'intégrité de la participation au transport scolaire, soit 93 € par an et par enfant scolarisé sur le RPI. M. le Maire propose de modifier cette prise en charge en demandant aux familles une participation de 50 %, soit 46,50 € par an et par enfant transporté.

Le conseil considère que c'est une charge supplémentaire pour les familles qui depuis 3 ans ne paient plus rien, suite à fusion avec le Grand Périgueux, que le paiement ne peut pas se faire en plusieurs fois et que l'économie est maigre comparé à ce que cela peut représenter pour les familles qui ont plusieurs enfants.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas répercuter le prix de l'abonnement sur les familles. La mairie de St Paul de Serre continuera d'appliquer la gratuité pour les enfants de St Paul de Serre qui emprunteront le transport scolaire sur le RPI.

Aides à la réhabilitation de logements anciens privés octroyées dans le cadre du Programme communautaire d'amélioration de l'Habitat Amélia 2 : renouvellement de l'enveloppe attribuée par la commune.

M. le Maire, fait part à l'assemblée de la demande de l'Agglomération Le Grand Périgueux concernant le Programme Amélia 2 : la commune souhaite-t-elle :

- 1- réinscrire les crédits attribués par délibération du 03 juillet 2018, d'un montant de 930,00 € ?
- 2- les reporter et y ajouter une enveloppe annuelle du même montant ?

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de reporter le montant de 930 € et d'y ajouter le même montant pour le budget 2020 soit en tout : 1860 €
- d'inscrire les montants au budget primitif 2020.

Florian CHANTEGREIL est l'interlocuteur du Grand Périgueux sur le dossier AMELIA.

Plan de soutien économique du Grand Périgueux

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition du Grand Périgueux pour un plan de soutien économique envers les entreprises de l'agglomération.

Le Grand Périgueux sollicite une participation des communes de l'agglomération à hauteur de 2 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de la participation de la commune de St Paul de Serre au plan de soutien économique des entreprises de l'agglomération proposé par le Grand Périgueux.

Masques respiratoires

La livraison est prévue le 8 mai avec le fabricant. La distribution sera de 1 masque par adulte et par enfant en âge d'être scolarisé au collège. Les masques seront mis sous emballage plastique puis distribués dans les boîtes aux lettres début de semaine 20.

Rentrée scolaire/déconfinement

Pour l'instant, la rentrée est reportée au 18 mai.

Sur la commune plusieurs points à soulever : personnel à risque qui ne reprendra pas, la cantine devrait être transférée dans les locaux de la salle des fêtes pour permettre la distanciation nécessaire.

Aspect sanitaire : Débat au sein du conseil. Comment assurer un nettoyage optimal des locaux au moins deux fois par jour ? Quid des toilettes qui doivent être désinfectées régulièrement ?

Nous n'avons pas suffisamment de personnel pour assurer ces tâches plusieurs fois par jour.

Quid de la responsabilité de la municipalité si un enfant déclare le COVID 19 ?

Le conseil préfère ne pas ouvrir pour l'instant l'école et attend de voir l'évolution du virus et réajustera sa position fin mai.

Suite à des modifications d'organisation post-conseil du 05 mai, les écoles ouvriront le 02 juin.

Questions diverses :

- ↳ Devis en cours auprès de DARTY pour l'achat de nettoyeur vapeur pour l'école et la salle des fêtes afin d'éviter l'utilisation de produits chimiques.

La séance est levée à 19h15